

bsi145 4 sv 141 gei 1128

## Losanna: Posta rifiuta distribuzione di periodici del VgT =

**LOSANNA, 10 nov (ats)** La Posta a Losanna rifiuta di distribuire i periodici dell'Associazione contro le fabbriche di animali (Vgt), destinati a tutta la Svizzera romanda. Una vertenza analoga è già sorta a San Gallo nel 1999.

La Posta aveva allora rifiutato la distribuzione, perchè i giornali contenevano attacchi personali nei riguardi dei proprietari di animali. Lo stesso è accaduto a Losanna, dove 500mila esemplari sono attualmente bloccati alla Posta.

Ne dà notizia la stessa associazione in un comunicato, precisando che la distribuzione è già stata pagata in contante. Il VgT intende denunciare l'ente per «violazione delle sue leggi e della libertà di stampa» e chiedere un risarcimento.

Il portavoce della Posta Hubert Staffelbach conferma l'accaduto. «La pubblicazione in causa, non indirizzata, fa parte delle prestazioni soggette a concorrenza e che non siamo dunque costretti ad eseguire». «Il rifiuto di distribuzione - precisa - si basa sui criteri già applicati a San Gallo». Il giudice sangallese incaricato della vertenza non si è ancora pronunciato.

(SDA-ATSVcb rw nu/c5swi vd comt jus)

101817 nov 00



bsf161 4 su 214 Isf 1712

## LA POSTE/ACUSA/VGT/REFUS/DISTRIBUTION

**Lausanne: La Poste refuse de distribuer des périodiques  
L'histoire se répète =**

**Lausanne (ats) La Poste refuse de distribuer des journaux de l'Association contre les usines d'animaux (ACUSA ou VgT) et destinés à toute la Suisse romande. Les deux parties sont déjà en procès pour une affaire similaire survenue à St-Gall.**

**L'histoire se répète: le même refus avait déjà été signifié en décembre 1999. La Poste estimait alors que les publications contenaient trop d'attaques personnelles contre les propriétaires d'animaux et ne voulait pas propager de telles informations.**

**Onze mois plus tard, 500 000 exemplaires de journaux sont à nouveau bloqués à La Poste, à Lausanne cette fois. Dans un communiqué, ACUSA affirme que le responsable du bureau postal a accepté cette distribution et son paiement cash.**

**Non adressée**

**«Le bureau de poste de Lausanne nous a informé hier par téléphone que la distribution n'aurait pas lieu sur ordre d'instances supérieures en raison d'un procès en cours depuis 1999 entre VgT et La Poste», communique ACUSA vendredi. Ce qu'a confirmé à l'ats Hubert Staffelbach, porte-parole de La Poste.**

**«La publication en question n'est pas adressée et découle pour nous des prestations soumises à concurrence, que nous ne sommes pas tenus d'exécuter au contraire de celles qui sont encore sous monopole», a précisé M. Staffelbach. «Nous nous sommes basés sur les mêmes critères qu'en décembre 1999.»**

**Cette décision a été prise d'autant que le verdict du tribunal n'est pas encore tombé sur l'affaire saint-galloise, a relevé le porte-parole. Le VgT a pour sa part annoncé son intention de porter plainte contre La Poste «pour violation de ses lois et la liberté de la presse» et de demander des dommages-intérêts.**

**(SDA-ATSVcb kd/c5swi vd comt jus)**

**101734 nov 00**

Office fédéral de la presse  
Le 10.11.2000, l'Office fédéral de la presse a reçu une demande de la part de l'Association suisse des vétérinaires (ASV) concernant la distribution de journaux de l'Association contre les usines d'animaux (ACUSA ou VgT) destinés à toute la Suisse romande. Les deux parties sont déjà en procès pour une affaire similaire survenue à St-Gall.

Le 10.11.2000, l'Office fédéral de la presse a reçu une demande de la part de l'Association suisse des vétérinaires (ASV) concernant la distribution de journaux de l'Association contre les usines d'animaux (ACUSA ou VgT) destinés à toute la Suisse romande. Les deux parties sont déjà en procès pour une affaire similaire survenue à St-Gall.

Le 10.11.2000, l'Office fédéral de la presse a reçu une demande de la part de l'Association suisse des vétérinaires (ASV) concernant la distribution de journaux de l'Association contre les usines d'animaux (ACUSA ou VgT) destinés à toute la Suisse romande. Les deux parties sont déjà en procès pour une affaire similaire survenue à St-Gall.

Le 10.11.2000, l'Office fédéral de la presse a reçu une demande de la part de l'Association suisse des vétérinaires (ASV) concernant la distribution de journaux de l'Association contre les usines d'animaux (ACUSA ou VgT) destinés à toute la Suisse romande. Les deux parties sont déjà en procès pour une affaire similaire survenue à St-Gall.

Le 10.11.2000, l'Office fédéral de la presse a reçu une demande de la part de l'Association suisse des vétérinaires (ASV) concernant la distribution de journaux de l'Association contre les usines d'animaux (ACUSA ou VgT) destinés à toute la Suisse romande. Les deux parties sont déjà en procès pour une affaire similaire survenue à St-Gall.

Le 10.11.2000, l'Office fédéral de la presse a reçu une demande de la part de l'Association suisse des vétérinaires (ASV) concernant la distribution de journaux de l'Association contre les usines d'animaux (ACUSA ou VgT) destinés à toute la Suisse romande. Les deux parties sont déjà en procès pour une affaire similaire survenue à St-Gall.

Le 10.11.2000, l'Office fédéral de la presse a reçu une demande de la part de l'Association suisse des vétérinaires (ASV) concernant la distribution de journaux de l'Association contre les usines d'animaux (ACUSA ou VgT) destinés à toute la Suisse romande. Les deux parties sont déjà en procès pour une affaire similaire survenue à St-Gall.

Le 10.11.2000, l'Office fédéral de la presse a reçu une demande de la part de l'Association suisse des vétérinaires (ASV) concernant la distribution de journaux de l'Association contre les usines d'animaux (ACUSA ou VgT) destinés à toute la Suisse romande. Les deux parties sont déjà en procès pour une affaire similaire survenue à St-Gall.

Le 10.11.2000, l'Office fédéral de la presse a reçu une demande de la part de l'Association suisse des vétérinaires (ASV) concernant la distribution de journaux de l'Association contre les usines d'animaux (ACUSA ou VgT) destinés à toute la Suisse romande. Les deux parties sont déjà en procès pour une affaire similaire survenue à St-Gall.

Le 10.11.2000, l'Office fédéral de la presse a reçu une demande de la part de l'Association suisse des vétérinaires (ASV) concernant la distribution de journaux de l'Association contre les usines d'animaux (ACUSA ou VgT) destinés à toute la Suisse romande. Les deux parties sont déjà en procès pour une affaire similaire survenue à St-Gall.

Lieferschein Nr. : 944870; Medien Nr. : 2563; Medienausgabe Nr. : 459870; Objekt Nr. : 4546040; Subobjekt Nr. : 1; Lektoren Nr. : 13; Abo Nr. : 1010923; Treffer Nr. : 7286577

Lieferschein Nr. : 944870; Medien Nr. : 1359; Medienausgabe Nr. : 461275; Objekt Nr. : 4546058; Subobjekt Nr. : 1; Lektoren Nr. : 24; Abo Nr. : 1010923; Treffer Nr. : 7286612

**Erwin Kessler**, Präsident des Vereins gegen Tierfabriken, hat in einem Streit mit der Post obsiegt. Das Bezirksgericht Frauenfeld wertete deren Weigerung, die Zeitung des Vereins zu verteilen, als widerrechtlich und sprach Kessler 400 Fr. Entschädigung zu. Ausserdem muss die Post Verfahrensgebühren von 2000 Fr. übernehmen. Sie hat noch nicht entschieden, ob sie gegen das Urteil Berufung einlegen wird. (ag)

